



Relevé de conclusions

Conseil de quartier de Saint-Liguair

Mercredi 1^{er} février – 20h



Direction des Vies Participatives
Rédaction : F. Bourreau

Personnes présentes :

Co-Présidents : Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN (Conseillère municipale).

Elus municipaux : Marc THEBAULT et Dominique SIX (Adjoints au maire), Romain DUPEYROU (Conseiller municipal délégué Vie Participative).

Agents municipaux : Floriane BOURREAU (service Vie participative).

Membres : Paul AIMON, Chantal ANDRIEUX, Annette BROTHIER, Jean CHATENET, Patrick FAZILLEAU, James MEUNIER, Marylène POUPARD, Mario SAN MARTIN ZBINDEN, François VANEL, Patrick VEILLON.

Excusé(s) : Philippe FUCHS, Claude JEANNEAU.

Public : 7 personnes

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. Validation du relevé de décisions du conseil de quartier du 12 octobre 2016

2. Dossiers espaces publics :

- a) *Bourg de Sevreau : retour radar pédagogique*
- b) *Projet du Centre-bourg : point avancement des travaux de la Mairie de quartier*
- c) *Projet d'aménagement aux abords du Stade des Gardoux*
- d) *Avenue de la Venise verte : retour demande de radar*
- e) *Avenue de l'Espérance : retour demande de taille de haies*
- f) *Projet aire de jeux pour le quartier (enfants et ados)*

3. Dossiers animations :

- a) *Journée européenne du Patrimoine : « A la découverte des puits et leur histoire »*

4. Questions et informations diverses

Préambule

Accueil des personnes présentes par la coprésidente élue, Mme Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Mme Cécilia SAN MARTIN informe les conseillers de quartier de la démission de M. NICOLLE en tant que coprésident habitant et conseiller de quartier du Conseil de quartier de St Liguair.

Suite à cette annonce plusieurs conseillers de quartier font part de leur mécontentement quant au fonctionnement de la vie participative sur le quartier de St Liguairé depuis deux ans.

Un conseiller tient à préciser que M. NICOLLE n'a pas souhaité démissionner mais pensait ne pas se représenter lors du renouvellement des conseils de quartier qui avait été annoncé pour début 2017. Il a maintenu sa décision malgré le report du renouvellement pour septembre 2017. « Cette décision est liée au fait que la participation n'est plus celle que l'on peut espérer » (propos d'un conseiller de quartier).

M. THEBAULT propose donc aux conseillers de quartier de faire part de l'ensemble de leurs doléances. Il rappelle que la vie participative correspond à la mise en œuvre d'une co-construction des projets.

Mme Cécilia SAN MARTIN rappelle qu'elle se rend disponible depuis le début de son engagement, par la mise en place de permanences au sein de la Mairie de quartier de Saint-Liguairé ainsi qu'à l'hôtel de ville et reste à l'écoute lors des différentes réunions. Le fonctionnement de la participation tel qu'elle l'entend, consiste à donner aux habitants la possibilité de prendre les devants et aux élus d'appuyer leurs demandes.

Il est précisé que les assemblées plénières sont trop formelles et ne sont pas organisées pour favoriser les temps d'échange.

Les conseillers de quartier ont apprécié la visite en bus pour le démarrage en 2014 qui a permis de lister les divers points à améliorer. Les travaux de réflexion se sont faits en portant attention aux deniers publics connaissant les contraintes budgétaires s'imposant à la municipalité. Selon les conseillers de quartier, avant 2014, chaque conseil de quartier disposait d'une enveloppe de crédits d'investissement délégués qui leur permettaient de faire des propositions de projets d'aménagement. Aujourd'hui, chaque projet est soumis à l'arbitrage du Maire. Ce fonctionnement leur donne l'impression d'être en concurrence avec les services de la ville.

D. SIX rappelle que les travaux du bourg de Sevreau sont inscrits sur la ligne budgétaire de 2017 sur des crédits de la ville, les crédits de quartier ne seront pas affectés par ce projet. De plus, le choix a été fait de regrouper les deux phases de travaux.

Les conseillers de quartier rapportent qu'ils ont le sentiment de ne plus avoir de référent depuis deux ans. Une impression que le travail collectif et les propositions qui sont menés n'aboutissent pas.

D. SIX rappelle que l'élue référente sur le quartier est Mme Cécilia SAN MARTIN.

Les conseillers de quartier auraient besoin de connaître ce qui est réalisable.

[Arrivée de R. DUPEYROU - Conseiller municipal délégué Vie Participative - à 20h50]

Les conseillers de quartier font part à R. DUPEYROU de leur sentiment de dysfonctionnement du service Vie Participative depuis 2014.

R. DUPEYROU prend note et reconnaît que plusieurs modifications au sein du service ont eu lieu pendant cette période. Il s'agissait notamment de la suppression d'un poste en 2014 qui a pu être réaffecté un an plus tard.

M. THEBAULT demande que pour chaque mail envoyé au service, lui-même ou C. SAN MARTIN soient mis en copie.

Le temps d'échange est levé, le déroulé de l'ordre du jour est repris à 21h15.

Validation du relevé de conclusions du dernier conseil de quartier du 12/10/2016

Le relevé de conclusions est validé par les conseillers de quartier.

Information sur le report du renouvellement des conseils de quartier pour le mois de septembre.

Explication par Romain DUPEYROU : changement de date pour le renouvellement de quartier.

Au cours du dernier trimestre 2016, il vous a été communiqué la programmation du renouvellement des conseils de quartier pour début 2017.

Il a finalement été fait le choix de repousser le renouvellement des conseils de quartier à la rentrée scolaire 2017, la communication institutionnelle étant concentrée sur les vœux à la population niortaise en début d'année.

De plus, un renouvellement à la rentrée permettra de poursuivre le travail engagé avec les commissions et ainsi, d'avancer plus sereinement sur les projets d'animation de la vie de quartier et d'amélioration du cadre de vie. A noter qu'une seconde série de conseils de quartier est prévue entre mi-avril et mi-mai.

Aussi, Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe à la Vie participative, a demandé aux co-présidents habitants, dans la mesure du possible, de prolonger leur engagement en tant que co-présidents habitants jusqu'à fin juin 2017. Sur Saint-Liguaire ce ne sera donc pas le cas.

a. Dossiers espaces publics :

a. Bourg de Sevreau

A la demande du conseil de quartier, le radar pédagogique sera de nouveau installé à partir de la semaine du 6 février pour une durée indéterminée.

Les démarches d'acquisitions de terrains sont en cours au sein des services de la Mairie de Niort, afin de lancer le projet d'aménagement sur 2017, la dépense étant inscrite à cet exercice.

La projection du plan fait apparaître un plateau surélevé, les riverains signalent que ce dernier a été supprimé du projet. Une mise à jour du plan sera faite en accord avec les concertations qui ont été menées.

b. Projet du Centre-bourg

Mairie de quartier :

Utilisation du parking – réponse du service gestion du Patrimoine : le parking aménagé n'est pas défini comme « public » et est en théorie réservé aux usagers de la future salle associative en cours de création au sein des locaux de la Mairie de Quartier.

Un stationnement limité dans le temps par les usagers des différents commerces et services situés dans le bourg de Saint-Liguaire sera toléré, dans la mesure où il ne porte pas préjudice aux usagers de la future salle municipale.

Une visite après travaux est envisagée avec une explication des modalités de réservation et de fonctionnement à destination des Conseillers de quartier.

La mise en accessibilité de la maison de quartier aurait été complexe et plus coûteuse. Le choix de transfert des activités a été fait suite à l'étude des besoins du CSC De part et d'Autre qui en était le gestionnaire.

Un participant relève que ce transfert ne solutionne pas les problèmes de stockage du matériel et mobiliers actuellement stockés dans la maison de quartier.

Cette remarque sera transmise au service de gestion du Patrimoine qui porte le dossier. Le participant est informé que ce service est en lien direct avec le directeur du CSC.

c. Projet d'aménagement aux abords du Stade des Gardoux :

Retour entretien des haies : le site est géré par le service des sports, y compris pour ce qui relève de l'entretien des espaces verts (tailles de pelouse, haies, massifs...) qui sont effectués par des prestataires externes et non en régie.

Le riverain concerné informe l'assemblée qu'il serait nécessaire que le prestataire soit missionné prochainement. Il signale aussi que des tôles seraient mal fixées sur les toits et risquent de s'envoler.

Les utilisateurs remercient le service des Sports pour l'ouverture de la barrière afin de bénéficier du petit parking et de faciliter l'accès à la salle de musculation.

Un conseiller rappelle qu'un cerisier présent à l'angle du bâtiment semble dangereux pour le maintien du mur.

L'ensemble des remarques sera transmis au service des Sports.

Le budget pour les aménagements du stade des Gardoux est de 23 000 €. Ce projet est considéré prioritaire par le conseil de quartier. Son financement par les crédits de quartier sera arbitrée courant mai 2017.

d. Avenue de la Venise verte

Réponse par le Préfet, reçue le 26 octobre 2016, concernant la demande de mise en place d'un radar automatique sur cette voie de circulation : Les demandes de mise en place de radars dans le département des Deux-Sèvres font l'objet d'un examen en réunion de programmation annuelle constituée des services de l'Etat, des représentants des forces de l'ordre et des principaux gestionnaires de voirie. Lors de cette réunion chacun apporte sa connaissance du terrain et fait état de ses constats. Le bilan accidentologie de chaque demande est également pris en compte. La Mairie a été informée par ce courrier que cette demande fera l'objet d'un examen lors de cette prochaine réunion annuelle de programmation pour le déploiement de radars automatiques pour le département des Deux-Sèvres.

e. Projet aire de jeux pour le quartier (enfants et ados)

Les conseillers de quartier indiquent que l'espace qu'ils ont défini depuis plusieurs années pour ce type de projet, se situe dans la proximité immédiate du projet immobilier du centre-bourg, aux abords de la salle des fêtes. Ils souhaitent attendre que le projet immobilier soit arrêté avant d'envisager le projet.

Ils sont informés que le prix de vente du terrain concernant le projet immobilier du centre-bourg est en cours de négociation.

Il est convenu que les services techniques de la ville feront une première proposition d'aire de jeux sur le site précité et que cette proposition servira de base de réflexion au groupe de travail.

b. Dossiers animations :

a. Journée européenne du Patrimoine :

Il a été proposé de reconduire une action pour les journées européennes du Patrimoine.

M. AIMON propose de retravailler sur la balade des Puits et en profite pour remercier Mr et Mme MACQUIN qui ont mis en forme sa balade dans un document (disponible auprès du service Vie Participative).

Mme SAN MARTIN félicite le travail réalisé autour de cette thématique et suggère de se rapprocher du musée Bernard d'AGESCI pour envisager une exposition en lien avec la balade.

c. Questions et informations diverses

a. Eclairage Public de Niort

La Ville a travaillé sur son schéma directeur d'éclairage public et projette de remplacer les luminaires existants par du système LED. Le coût de cet investissement est chiffré à 4 millions d'euros. La ville de Niort compte 13 000 luminaires qui coûtent chaque année 800 000€ en dépense d'énergie.

Une étude concernant l'Eclairage Public de Niort a été réalisée afin de :

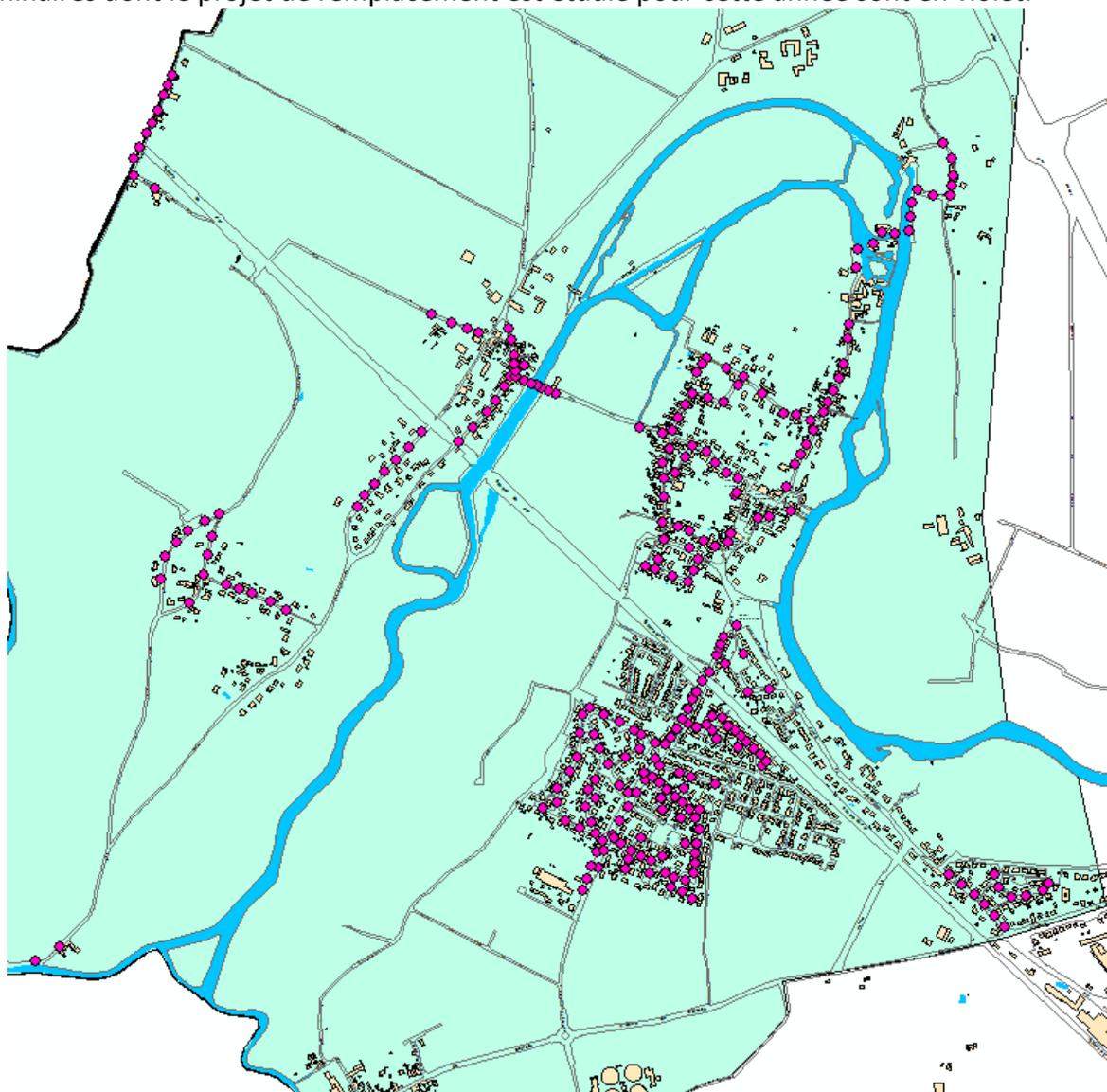
- Améliorer l'éclairage
- Diminuer les consommations
- Rationaliser la diversité des types de luminaires
- Eclairer seulement le domaine public

Les travaux se feront de mars 2017 à fin 2021 et commenceront par la périphérie de la ville.

Pour chaque voie, le niveau d'éclairage est déterminé en fonction de la vitesse autorisée, de présence ou non de trottoir ou de piste cyclable, des sens de circulation, l'occupation des parcelles environnantes. La question de l'utilité (sécurité- continuité – confort) est posée.

La liste des points lumineux du QUARTIER St LIGUAIRE, sur lesquels des modifications vont être apportées, est présentée.

Les luminaires dont le projet de remplacement est étudié pour cette année sont en violet.



Concernant le Bourg de St Liguairé : le même matériel que celui mis en place dans le cadre de la restauration du bourg sera installé sur la rue du 8 mai. Un luminaire de style ancien sera installé en façade devant l'église et au niveau de la venelle des écoliers et de l'impasse de l'abbaye.

Dans l'ensemble du quartier, le même luminaire que dans les autres quartiers de la ville sera mis en place.

Suite à l'étude menée, plusieurs **propositions de modification** sont proposées :

- Rue de la Tiffardière : L'éclairage sur le talus n'est pas maintenable, il va être repositionné sur le trottoir d'en face.
- Rue du 8 mai : SEOLIS va intervenir pour faire des modifications de réseau en souterrain. Le service Eclairage public de la ville profitera de ces travaux pour remplacer les poteaux en béton et le réseau aérien du début de la rue par du réseau souterrain et des candélabres.
- Rue du Grand Port : il s'agit de conserver l'éclairage pour les piétons et de supprimer l'éclairage côté axes routiers. En complément, l'éclairage serait créé au niveau du carrefour avec la rue de la petite Moucherie.

Plusieurs **propositions de suppression de luminaires** sont présentées :

- Rue des Garennes et rue Dreux du Radier : suppression du luminaire qui éclaire l'espace vert.
- Rue Fragonard : la performance des luminaires qui vont être mis en place devrait entraîner, l'absence du besoin du luminaire au fond de l'impasse. Un repositionnement est également à l'étude.

Plusieurs interventions vont être menées en lien avec des luminaires situés sur des parcelles privées et alimentés par l'éclairage public : Impasse privée dans la rue de la Tiffardière et Allée du port la Règle. Dans ces deux cas, les propriétaires vont être informés par courrier de la désactivation dans le cadre de la rénovation et de l'invitation à s'alimenter par leurs propres moyens. Une recherche de solution alternative est également possible dans certains cas.

La dépose du luminaire situé avenue de Nantes, lieu-dit « Buffevent », va être réalisée en parallèle des rénovations sur ce secteur.

Le conseil signale qu'il n'y a pas d'éclairage sur l'avenue Wellingborough entre le rond-point de l'enseigne pharmaceutique et l'accès aux terrains de tennis de la MAIF.

Ce questionnement est pris en compte et sera transmis au service concerné.

M. SIX rappelle qu'une expérimentation d'extinction sur le boulevard de l'Europe est en cours depuis le 30 juin 2016 en lien avec ce schéma directeur d'éclairage public. Cette expérimentation est prévue pour un an et donne satisfaction jusqu'à ce jour.

Au terme de l'expérimentation, si l'extinction des luminaires se confirme, l'éclairage des bretelles d'accès sera rénové.

b. Proposition de formation pour l'utilisation des espaces privés des Instances de la Vie Participative

Les conseillers de quartier recevront un mail avec les dates de formations pour s'inscrire. Les formations auront lieu au cours du mois de mars 2017.

Chaque formation sera limitée à 12 participants. Des vidéos tutoriels seront mis en ligne pour ceux qui souhaitent découvrir les modules seuls.

Il s'agit d'un espace en ligne pour échanger les dates de réunions, les comptes-rendus des commissions, groupes projets ..., des documents divers pour faciliter les réflexions, des forums pour discuter sur des thématiques ...

Un conseiller demande signale que les contrastes de couleur sur la capture d'écran qui a été présenté n'est pas suffisante pour permettre une accessibilité convenable.

Cette remarque est prise en compte et sera étudié dans le cadre du développement de la plateforme.

c. Evènement dans les quartiers

-> **Conseil de quartier de Souché - Espace Lambon - Exposition de printemps – « REGARTS évanescents »** aura lieu sur la période se déroulant du 30 mars au 5 mai 2017 aux heures d'ouverture de la Bibliothèque et lors de la permanence dominicale tenue à l'occasion du P'tit Marché du dimanche matin 9 avril.

Deux ATELIERS autour de la photographie seront animés in situ, par l'artiste invité :

Adultes : WE : samedi 1er et dimanche 2 avril ;

Enfants : les après-midi de la semaine de vacances scolaires du 24 au 28 avril.

-> **Le Petit Marché de Souché –** Dimanche 9 avril 2017 de 9h à 13h rue de la Mairie.

-> **Conseil de quartier Centre-ville - Boîtes à livres** : inauguration des boîtes d'échange de livres en libre-service : lors de la semaine de la francophonie du 18 au 26 mars.

Les conseillers de quartier demandent si cette initiative sera développée sur le reste de la ville. A ce jour, le développement de ce projet n'a pas été définit.

d. Nouveaux aménagements et nouvelle signalétique pour les cyclistes

Le « sas vélo » : Espace matérialisé entre la ligne d'arrêt des voitures et le feu de circulation et qui permet aux cyclistes d'être plus visibles, d'améliorer la sécurité des cyclistes tournant à gauche et d'éviter, en plus, de respirer les gaz d'échappement en se positionnant devant les véhicules motorisés.

La nouvelle signalisation

De forme triangulaire, le nouveau panneau est composé d'un pictogramme de couleur jaune représentant un vélo qui apparaît sur un fond blanc bordé d'une bande rouge. Une flèche de couleur jaune indique aux cyclistes la direction à suivre, à droite ou tout droit s'il n'y a pas de voie à droite. Le panneau a la même signification que le feu jaune clignotant.

Les obligations des cyclistes

Les nouveaux panneaux et feux ne donnent pas tous les droits aux cyclistes. Pour franchir le feu rouge et s'engager vers la voie de droite ou poursuivre leur chemin tout droit s'il n'y a pas de voie à droite, ils devront faire preuve de prudence et respecter la priorité accordée aux autres usagers, particulièrement les piétons auxquels ils devront céder le passage.

En l'absence d'une de ces deux signalisations, les cyclistes ont évidemment toujours l'obligation de respecter le feu tricolore.

La liste des carrefours concernés n'est pas encore arrêtée, une quarantaine de carrefours pourrait être concernée :

- la mise en place de cette signalisation ne sera pas systématique ;
- le principal critère à prendre en compte avant d'instituer un cédez le passage cycliste au feu rouge est celui de la covisibilité ;
- la mise en place de cette réglementation nécessite la prise d'un arrêté.

Plusieurs demandes sont formulées en lien avec cette thématique :

- signalement d'un problème de détection des vélos au niveau du feu situé au carrefour de l'avenue de l'espérance et de la Venise verte.

e. Info Journée de la propreté - samedi 13 mai :

La ville de Niort organise une « journée de la propreté Citoyenne », programmée le samedi 13 mai 2017.

Elle pourrait :

- impliquer les conseillers qui le souhaitent, les enfants des écoles, les parents d'élèves et les Associations de Parents d'élèves.
- être organisée « en marchant ».

Les participants seront dotés de gants, piques, poches poubelles qui leur seront remis au début et récupérer en fin du parcours.

Si le Conseil de quartier souhaite participer à l'opération : contact service Vie participative.

Le conseil de quartier suggère une intervention autour du Vallon d'Arty et sur le boulevard qui relie la zone Mendès France à la zone de la Mude à Bessines.

Questions diverses :

Le conseil renouvèle sa demande de panneaux d'informations lumineux.

M. SIX informe qu'une commande vient d'être passée concernant les panneaux d'affichage libre pour l'ensemble de la ville. Mais il ne s'agit pas de panneaux lumineux.

Concernant les panneaux publicitaires, les enlèvements devraient commencer dans 6 mois dans le cadre de la réglementation de la publicité.

Le conseil est informé que les écluses de la Roussille vont être rénovées prochainement. Une vigilance est prévue pour que les désagréments pour l'auberge soient minimisés.